



EXTRAIT N°46/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la
convocation :
Le 20 avril 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 27
Procurations 2
Absents 4
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 29
Procurations 2
Absents 2
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline

Conseillers municipaux : Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M ADELAIDE Michel, M. ADELE Lionel, M. MELINARD Quincy, Mme COSTIER Luciane, Mme PARFAIT Maëllie, M. LARAIRIE Ruddy, Mme Stéphanie BATIZA, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme JEANNE-ROSE Laurence, M. GIBOYAU Jean-Claude, Mme LAMARTINIERE Nadine, M. HERELLE Tedy, Mme XAVIER Oriane.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. NAPOLY Raymond (procuration à M. CRETINOIR Joël)

ABSENTS NON-EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Stephan GLANIOS, (assistant DST), M. Erman OZIER-LAFONTAINE (service marché).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260427-46-2026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260427-46-2026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

**PROJET DE MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI D'HABILITATION
PORTANT SUR LA GESTION DE L'EAU EN MARTINIQUE**

Le Maire expose :

Vu le projet de loi d'habilitation en cours d'examen par le Parlement, visant à autoriser la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) à mettre en place une autorité unique de gestion de l'eau ;

Considérant que la gestion de l'eau constitue une compétence historiquement exercée par les communes et leurs groupements, au plus près des besoins des populations ;

Considérant que le transfert envisagé conduirait à dessaisir les communes d'une compétence essentielle, sans qu'une concertation approfondie et formalisée n'ait été engagée avec l'ensemble des collectivités concernées ;

Considérant l'importance du principe de libre administration des collectivités territoriales et la nécessité de garantir le respect des équilibres institutionnels ;

Considérant que toute réforme structurelle dans un domaine aussi stratégique que l'eau doit reposer sur une évaluation partagée, transparente et objective des enjeux, ainsi que sur l'adhésion des acteurs locaux ;

Considérant enfin que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) – Cap Nord, Espace Sud, CACEM – sont directement concernés par les conséquences de ce projet ;

.....
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, par 25 voix pour

et 6 abstentions

D'EXPRIMER ses préoccupations quant aux modalités et au calendrier d'élaboration du projet de loi d'habilitation précité ;

DE RAPPELER son attachement au rôle des communes et de leurs groupements dans la gestion de l'eau, ainsi qu'au principe de proximité dans l'action publique ;

DE DEMANDER qu'une concertation large, associant les communes, leurs groupements, l'Association des maires de Martinique ainsi que l'ensemble des acteurs concernés, soit organisée préalablement à toute décision ;

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260427-46-2026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

DE DEMANDER que ce projet fasse l'objet de débats et de délibérations au sein des conseils municipaux, de l'Association des maires et des EPCI, afin de permettre l'expression démocratique des territoires ;

D'INVITER les autorités compétentes à prendre en considération les positions exprimées par les collectivités locales avant toute adoption définitive du texte ;

DE DECIDER de transmettre la présente motion au Préfet de Martinique, aux parlementaires, au Président du Conseil exécutif de la CTM, ainsi qu'à l'Association des maires de Martinique

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 avril 2026

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture

  Le Maire
Yan MONPLAISIR 